

Cours préparatoire de cadres

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **36 (1891)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cours préparatoire de cadres.

Depuis assez longtemps déjà, on s'est occupé chez nous de la question de création de cours préparatoires de cadres devant précéder les cours de répétition des unités de notre armée. L'idée a été discutée dans les réunions de nos sociétés d'officiers et de sous-officiers, et la presse elle-même est venue prendre part au débat ouvert à ce sujet.

Jusqu'à présent, rien ne fait prévoir que cette proposition ait fait du chemin dans le domaine pratique et que nos sommités militaires chargées d'élaborer les projets relatifs à l'instruction de nos milices se soient prononcées dans le sens de la nécessité d'organiser de tels cours préparatoires. Telle est cependant l'opinion du plus grand nombre des officiers et nous estimons qu'il y a un intérêt urgent à étudier la question à bref délai en vue d'arriver à ce que nos cadres soient appelés au service quelques jours avant la troupe.

Le rassemblement de troupes de cette année nous a fourni l'occasion de constater une fois de plus les inconvénients sérieux que présente le système actuel qui consiste à appeler au service en même temps officiers, sous-officiers et soldats. Le résultat le plus mauvais de cette entrée simultanée, c'est que beaucoup de nos sous-officiers perdent d'emblée une partie de leur autorité sur la troupe, d'un côté parce qu'il s'établit entr'eux et les soldats des rapports souvent trop familiers, de l'autre parce que la transition de la vie civile à la vie militaire est trop brusque pour que les sous-officiers, appelés à prendre immédiatement possession de l'emploi afférent à leur grade et à commander la troupe, puissent le faire avec la sûreté et l'autorité que leur donnerait un service préparatoire de quelques jours.

Loin de nous toute idée d'adresser à notre corps de sous-officiers des critiques mal fondées. Ce corps est excellent et le personnel qui le compose instruit et dévoué ; chacun sait combien est délicate et pénible la tâche du sous-officier, qui, vivant exactement de la même vie que le soldat, mangeant et logeant avec lui, astreint aux mêmes prestations personnelles, est chargé d'une partie de l'instruction de ce dernier, du service intérieur et de la surveillance de mille détails et qui doit, dès lors, exercer sur la troupe une autorité incontestée. Car ce sont précisément les circonstances que nous venons d'indiquer, ce contact permanent du sous-officier et du soldat, qui rendent difficile le maintien du prestige dont le premier doit être entouré. — Non, nous voulons simplement constater que l'entrée simultanée au service des cadres et de la troupe exerce dès le début une fâcheuse influence sur la situation du sous-officier vis-à-vis de la troupe.

D'un autre côté, l'instruction de détail du soldat commence dès le lendemain du jour d'entrée au service et quelquefois le même jour.

C'est réellement débiter dans de mauvaises conditions. Sans doute, un certain nombre de sous-officiers auront revu les règlements d'exercice d'une manière plus ou moins complète, — plutôt moins — avant leur arrivée sur la place d'armes. Mais, en général, les exigences toujours croissantes de la vie civile laissent peu de temps aux citoyens faisant partie de l'armée de s'occuper d'une manière active d'études militaires ; à l'approche d'un service militaire, ils disposent de ce temps moins que jamais, car il s'agit pour chacun de mettre ses affaires en état de supporter une absence de près de trois semaines. Et l'on arrive au service muni d'une instruction peut-être suffisante, mais qu'il faudrait tout au moins se remettre en mémoire pour que les exercices soient bien commandés et les théories données d'une façon correcte.

Enfin, il y a lieu de prendre en considération un troisième point qui a bien sa valeur. Il faut, pour les cadres, se refaire la main, reprendre l'habitude du commandement. Placer devant une subdivision un homme n'ayant fait aucun service depuis deux ans et quittant son bureau, son atelier ou son train de campagne pour arriver au service et vouloir qu'il donne d'emblée d'une manière irréprochable l'enseignement d'une branche du service et des commandements corrects et énergiques, c'est se montrer trop exigeant. Aussi l'expérience démontre-t-elle qu'il se produit trop souvent de l'hésitation et un certain manque d'aplomb chez nombre de sous-officiers au commencement d'un cours de répétition.

Le moyen de remédier à ces divers inconvénients nous paraît être celui de la création d'un cours préparatoire de cadres de trois ou quatre jours. L'organisation de ces cours est réclamée avec instance par un grand nombre d'officiers et l'on ne saurait douter qu'elle exercerait une influence des plus salutaires sur la marche de nos cours de répétition. Mais il faudrait s'appliquer surtout, pendant ce court laps de temps, à préparer les cadres à l'instruction de la troupe et à un bon commandement plutôt que de consacrer de longues heures à des théories sans doute utiles, mais devant être réservées pour les moments où le mauvais temps entrave le travail sur le terrain.

Etant donné la facilité avec laquelle nos cadres, comme la troupe, reprennent l'habitude du service militaire, on obtiendrait cet excellent résultat de pouvoir encadrer la troupe à son arrivée avec des sous-officiers mieux au courant de leur service, préparés à commander, à se faire obéir et à maintenir une bonne discipline. L'instruction première se ferait dans de meilleures conditions et avancerait plus rapidement ; la discipline y gagnerait d'autant plus que les sous-officiers auraient repris sur la troupe l'ascendant qu'ils doivent exercer sur elle.

Si nous avons parlé jusqu'ici seulement des sous-officiers, c'est

parce que les principaux inconvénients d'une entrée simultanée au service s'appliquent à eux en tout premier lieu. Mais les cours préparatoires n'en seraient pas moins utiles aux officiers; ce serait là une bonne occasion de développer sur le terrain leurs connaissances pratiques par des reconnaissances bien dirigées, avec problèmes tactiques à résoudre et de les familiariser davantage avec la lecture des cartes, trop négligée jusqu'ici.

Qu'attend-on pour instituer ces cours préparatoires dont l'utilité et même la nécessité nous paraît suffisamment démontrée ou tout au moins pour en faire un essai? Serait-ce qu'en haut lieu on ne soit pas d'accord sur leur efficacité? Cela nous semble douteux. Sont-ce des considérations budgétaires auxquelles on se heurterait? La dépense qu'occasionnerait des cours préparatoires ne serait pas tellement grande que le budget fédéral ne pût la supporter. Si c'était là la pierre d'achoppement, il y aurait encore avantage, selon nous, à parer à la difficulté en diminuant d'un jour la durée du service de la troupe pour que les cadres puissent être mis sur pied quelques jours avant celle-ci.

††

Société fédérale des Sous-Officiers.

En date du 10 décembre 1890, le comité central de la société fédérale des sous-officiers, siégeant à Hérisau, a adressé la circulaire suivante à toutes les sections :

Chers camarades !

Par notre circulaire n° 8, nous vous avons communiqué la composition du jury des travaux écrits. Ci-après nous vous donnons les thèmes que le jury a choisis. Nous avons fait notre possible pour répondre aux vœux légitimes et aux propositions des diverses sections.

I. Infanterie.

Le sergent d'infanterie comme remplaçant du chef de section : dans le service intérieur, de garde, de grand'garde et de patrouille d'officier, enfin au combat ; les deux derniers points appuyés par un exemple simple.

II. Artillerie.

a) Canonniers. Quelle est la tâche du chef de pièce d'une batterie de campagne :

1. En ce qui concerne la réception et l'entretien du matériel.
2. Posage de la pièce.
3. Pendant le tir.
4. En cas de perte de servants, de détérioration du matériel et d'épuisement des munitions.